



## Séparation et bien immobilier

Par **Luna este**, le **02/12/2016** à **20:51**

Bonsoir,

Nous nous séparons avec mon mari, nous avons un enfant et sommes propriétaires d'un bien, nous aimerions le conserver pour pouvoir le laisser plus tard à notre fils  
Je resterai donc dans le logement et prendrai en charge le crédit, mais j'ai lu qu'un tel accord n'était pas possible, que je devrai dans l'absolu racheter les parts de mon mari et lui verser une "prime", soit vendre, soit rester propriétaire en indivision mais quoiqu'il en soit décider au bout de 5 ans de vendre ou racheter les parts donc retour à la case départ  
Savez vous s'il y a une autre solution et si cet accord est vraiment impossible?  
Merci de votre aide, bonne soirée

Par **youris**, le **03/12/2016** à **09:11**

bonjour,  
vous pouvez rester dans le logement qui après le divorce sera en indivision entre vous et votre ex, à 50/50, vous n'avez aucune obligation de lui racheter sa part ou de vendre le bien .  
vous pouvez vous arranger avec votre futur ex pour le paiement du crédit et le paiement d'une éventuelle indemnité d'occupation mais cela ne modifie pas la propriété du bien qui restera en indivision.  
mais ce genre d'accord ne résiste pas toujours dans le temps, en particulier si l'ex, occupant le logement, y installe un nouveau compagnon ou compagne.  
salutations

Par **Luna este**, le **03/12/2016** à **09:22**

Bonjour,

Merci de votre réponse, j'avais lu que l'indivision ne pouvait durer plus de 5 ans.  
Mais si c'est possible c'est très bien, justement je voulais prendre le crédit totalement à ma charge pour éviter quelques problèmes que ce soit... merci encore de votre aide

Par **CHRIST Off**, le **07/12/2016** à **09:24**

Bonjour,

En effet j'ai trouvé la même information que vous

Limité à 5 ans. Mais renouvelable selon accord des parties.

Donc cela peut changer dans 5 ans.

A voir

Cordialement